

Les enseignants du collège Charles Rivière souhaitent à nouveau exprimer leur incompréhension face à la rentrée qui se prépare.

En effet, le collège Charles Rivière devra fonctionner avec une dotation prévue pour la rentrée 2011 qui passe de 749,5 à 701 Heures soit une baisse de 48,5 Heures pour un effectif prévu en baisse de 17 élèves !

Cette dotation serait partagée en 638 Heures postes et 63 Heures Supplémentaires Année (HSA), ce qui représente 18H + 18H + 18H + 9H soit 3,5 postes de titulaires.

Ce qui implique qu'il faudrait assumer, par rapport à cette année, la suppression de 4 postes et la charge de 63 heures supplémentaires. Est-il utile de rappeler qu'un enseignant ne peut se voir imposer qu'une seule Heure Supplémentaire ?

Chaque élève a le droit à une éducation de qualité, et même si Madame la Principale s'engage à instaurer une certaine souplesse dans la répartition disciplinaire, les enseignants souhaitent alerter les parents d'élèves car celle-ci aura une influence déterminante sur leurs conditions de travail.

Dans le seul objectif d'aboutir aux chiffres imposés de 638 Heures Postes et 63 HSA, certaines disciplines se retrouvent dans des situations préoccupantes :

- Ainsi, en Français, une suppression de poste est proposée alors qu'il reste 18 H (soit un poste complet), il est retenu 6 H à pourvoir par un collègue d'un autre établissement et 12 HSA à partager entre les collègues en poste au collège. Concrètement pour le collège : un départ à la retraite non remplacé et les collègues en poste dans l'obligation « d'éponger » 12 HSA !
- En Mathématiques, une suppression de poste proposée alors qu'il reste 15H : il est retenu de faire appel à un collègue extérieur pour 9 ou 10 H et garder 5 ou 6 HSA en interne.
- En SVT, les groupes n'étant pas reconduits en sciences expérimentales pour le niveau 5ème, le mi-temps d'une collègue disparaît et il reste 5 HSA à partager en interne entre 2 collègues.
La collègue se retrouve alors en **mesure de carte scolaire** lors du mouvement intra académique.
- En Espagnol, alors qu'aucun changement n'est prévu par rapport à l'année 2010/2011 (effectifs et nombre de groupes équivalents) une suppression de poste proposée, alors qu'il reste 15H : il est retenu de faire appel à un collègue extérieur pour 12 H et de garder 3 HSA que l'autre collègue d'Espagnol devra prendre.
Une collègue a demandé une mutation au niveau national, si elle n'obtient pas satisfaction, elle se retrouve elle aussi en **mesure de carte scolaire**.
- En Allemand, après la disparition l'an passé de la possibilité de prendre Allemand LV2 en 4^{ème} (il restait encore cette année un groupe de 3^{ème} LV2), c'est bien un choix de LV2 qui n'existe plus, les élèves n'ayant pas fait le choix de l'option bilangue en 6^{ème} ne pourront avoir que la LV2 Espagnol en 4^{ème}.
Toujours dans la même idée, l'effectif bilangue en 6^{ème} étant arrêté à 25 élèves pour la rentrée 2011, cela signifie que les élèves qui ont choisi Allemand en école primaire (21 dans les écoles du secteur) seront naturellement prioritaires pour l'entrée en 6^{ème}. Il ne restera que peu de places pour les élèves intéressés par l'Allemand car si la possibilité de s'inscrire n'est pas réalisée en classe de 6^{ème}, aucun choix ultérieur ne sera possible, ce sera forcément LV2 Espagnol en classe de 4^{ème}.
- En Arts Plastiques et en Education Musicale, alors qu'il reste 6 H à pourvoir, 4 H sont demandées et 2H sont répertoriées en HSA, ce qui signifie que le collègue en poste dans le collège et celui qui viendra en complément devront se partager 2 HSA.

Il est regrettable que l'avenir de nos enfants soit tributaire de chiffres contraignant les équipes à faire des choix qui ne vont pas dans l'intérêt des enfants, mais qui s'inscrivent bel et bien dans un projet de réduction massive de moyens dans l'Education Nationale.

En conséquence, les enseignants du collège Charles Rivière :

- ne peuvent accepter la gestion de la pénurie et refusent la proposition de cette DHG dont le volume global ne permet pas une répartition qui réponde aux besoins de l'établissement,
- constatent que ces mesures s'inscrivent dans un cadre de rigueur budgétaire où la rentabilité l'emporte sur l'offre à fournir aux élèves,
- dénoncent la suppression massive de postes dans l'Education Nationale, ce qui porte atteinte à la qualité du service public d'éducation et de formation.